

2 avril 2014

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration des élu-e-s CFDT

Monsieur le président, chers collègues,

Les objectifs affichés par le gouvernement sortant d'une recherche d'économie de 50 milliards sur la dépense publique, ne laissent rien présager de bon pour les fonctionnaires.

Ces mesures viennent s'ajouter au gel du point d'indice qui a déjà eu pour conséquence de provoquer une perte de pouvoir d'achat pour tous les personnels. Ajoutons à cela, les coupes claires annoncées pour notre ministère en matière d'emplois qui vont aggraver une situation déjà bien dégradée.

Tout cela nous fait craindre le pire pour la suite et notamment les réformes annoncées.

Nous constatons aujourd'hui le faible nombre de postes ouverts qui restent nettement insuffisant pour permettre aux administratifs de la catégorie B d'accéder au corps des attachés, pour leur offrir la possibilité d'avoir un véritable déroulement de carrière et une projection sur l'avenir.

18 postes offerts pour plus de 5000 promouvables, dont plus de 2000 en classe exceptionnelle, au total 106 propositions et 217 non classées.

Comment motiver les collègues et comment leur expliquer que malgré toutes les qualités dont ils disposent ils ne passeront pas ?

Nous le verrons tout à l'heure lorsque nous examinerons les dossiers, beaucoup assurent, dans des conditions souvent très difficiles, des fonctions de cadres. Mais tant que cela fonctionne... L'administration se satisfait de la situation.

La CFDT rappelle sa demande d'une campagne de transformation d'emplois pour répondre aux besoins et donner aux agents une reconnaissance professionnelle.

Par ailleurs, la CFDT insiste de nouveau sur le rôle pédagogique que l'administration doit jouer auprès des services et des MIGT, en particulier sur le courrier d'accompagnement et des circulaires, pour éviter toute ambiguïté et interprétation, pour que les propositions soient homogènes, pour que la sélection soit faite sur des bases objectives et cohérentes, et qu'en dernier ressort elle doit exercer sa responsabilité de régulateur.

Nous aborderons, lors d'une autre CAP avant l'été, l'application du 3^e niveau de grade ; là encore, la DRH va devoir cadrer les choses avec les services pour expliciter le positionnement du GRAF en particulier par rapport au CAEDAD. Il conviendra d'expliquer aux services les nouvelles modalités de gestion du CAEDAD et en particulier l'introduction d'une logique de mobilité.

Sur le projet de passage à la hors classe, nous avons fait des remarques, nous souhaitons qu'elles soient intégrées, nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine réunion.

Sur la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : si nous en croyons les récentes déclarations d'intention de Madame la ministre de la Fonction Publique, l'application du nouveau dispositif devrait permettre une revalorisation du régime indemnitaire dès cette année. Nous rappelons, comme cela a été fait dans toutes les instances, notre opposition à la mise en œuvre de ce système dans l'état.

La ministre a annoncé aussi que des modalités d'une réforme structurelle de la fonction publique serait engagée début mai, comprenant la place et le rôle des différents outils de la rémunération des fonctionnaires, notamment les régimes indemnitaires.

Les élus CFDT de la CAP demandent à être informés des travaux et propositions qui seraient faites sur ce sujet.

Enfin sur les risques psychosociaux, la CFDT ne peut que réitérer qu'une instruction relative à la prise en compte des risques sociaux ne réglera rien, si une politique volontariste n'est pas mise en œuvre.

Or, on constate et malheureusement nous y reviendrons avant l'été, que les allégations formulées par certains chefs de service sont suivies sans vérification et sans qu'une analyse sérieuse soit faite.

La CFDT met en garde l'administration sur la non prise en compte de la souffrance au travail et sur le comportement de certains chefs de services.

Je vous remercie.

Réponses de l'administration

L'administration convient que le nombre de postes reste insuffisant, mais compte tenu de la situation budgétaire qui n'est pas très favorable, la DRH a obtenu un nombre plus important que l'année dernière.

La requalification de poste de catégorie B en A est à l'étude. Les représentants des personnels ont fait remarquer qu'il y avait eu 250 postes transformés pour les techniciens. Nous demandons le même traitement pour les administratifs !

S'agissant d'une démarche d'explication auprès des chefs de service sur la mise en œuvre du 3^e niveau de grade et la nomination des CAEDAD : l'administration organise une réunion avec les chefs de service et MIGT le 9 avril prochain pour présenter les conditions d'application des mesures et fera preuve de pédagogie.

Concernant la nomination des CAEDAD, les représentants des personnels demandent d'appliquer le même principe que pour les ICTPE.

Les représentants des personnels ont demandé que l'administration suive attentivement la mise en œuvre des nouvelles mesures ; il y a confusion entre le GRAF et le CAEDAD.

Une information a ensuite été faite sur le processus de la paye par la reprise du service GAP 2, la situation reste très tendue. Les représentants des personnels ont fait part de leur inquiétude et demandent un suivi et un bilan.

Liste d'aptitude 2014

Vous trouverez ci-dessous le lien pour atteindre le tableau de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_02-04-14_LA.pdf

Projet professionnels

Vous trouverez ci-dessous le lien pour atteindre ce dossier.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_02-04-14_projets_professionnels.pdf

Bilan de gestion AAE 2012

Vous trouverez ci-dessous le lien pour atteindre ce bilan.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_02-04-14_Bilan_gestion_AAE_2012.pdf

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter l' élu CFDT titulaire :

Michel VERMOT MIILOS – DT Paris 01 40 81 21 01

michel.vermot@developpement-durable.gouv.fr

Pour des dossiers à traiter lors de la prochaine CAP, contacter également l' élue CFDT suppléante :

Isabelle MESLIER SG/SPES 01 40 81 84 11

isabelle.meslier@developpement-durable.gouv.fr